



Caution bancaire prêt professionnel

Par Lleni, le 16/12/2018 à 12:55

Bonjour,

Mon compagnon et moi-même sommes actionnaires (51% pour moi, 49% pour mon compagnon) de notre société. Nous désirons faire un prêt bancaire au nom de la société pour l'achat d'un bien immobilier pour nos futurs locaux.

La banque nous demande de remplir une fiche "**Renseignements confidentiels sur une caution**".

Est-ce qu'en cas d'impossibilité de rembourser le prêt par notre société, mon bien immobilier (résidence principale qui est par ailleurs mon seul bien) peut être saisi afin de rembourser la dette de la société ?

Si oui, existe-t-il un recours possible pour que cela ne puisse être ainsi.